

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Session du 13 JUIN 2007

c/83-07 Ludovic LIONS

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2006 et 2007 Chapitre 204

Alimentation en Eau Potable (C012) - Assainissement (C013) Chemins d'Accès aux Fermes de Montagne (C044)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/I - 6^{ème}/02 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2007/I - 6^{ème}/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2007/I - 6^{ème} /07 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 - Agriculture,
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 09/03/2006, 18/05/2006, 26/09/2006, 10/04/2007 et 27/06/2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

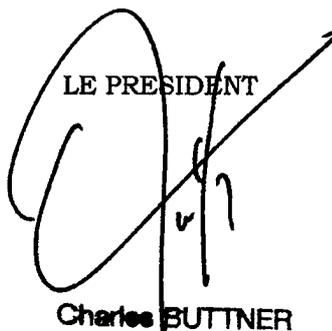
- décide d'inscrire aux Programmes 2006 et 2007 d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement et de Chemin d'Accès aux Fermes de Montagne, les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du :
 - Programme 2006 : un montant de subvention de 146 800 € pour l'Alimentation en Eau Potable et de 7 326 € pour l'Assainissement,
 - Programme 2007 : un montant de subvention de 40 960 € pour l'Alimentation en Eau Potable, de 668 340 € pour l'Assainissement et de 2 997 € pour les Chemins d'Accès aux Fermes de Montagne.

Les imputations sont les suivantes : 204/20414/61 et 204/2042/74.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER